



Partage de sommes d'argent

Par **MOUGIN**, le **23/03/2009** à **23:00**

Bonsoir,

Mon mari est décédé ; nous étions mariés sous régime de séparation de biens avec contrat ; il avait un enfant d'une première union.

Il était propriétaire de la maison que nous occupions ensemble. Il m'avait fait donation au dernier vivant ; ainsi je possède $\frac{1}{4}$ en pleine propriété et $\frac{3}{4}$ en usufruit.

Ma question : la fille de mon mari, nue-propriétaire, peut-elle s'opposer au partage des sommes d'argent en dépôt sur les comptes bancaires de mon mari ? Est-ce que je peux demander le versement d' $\frac{1}{4}$ desdites sommes ?

Merci des infos que vous me donnerez et bonne soirée.